

MODALITES D'ACCUEIL MERCREDIS PERIODE SCOLAIRE 2020

INSCRIPTIONS

- **Le dossier d'inscription complet 2020** (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020) doit avoir été réalisé et validé par la direction : fiche adhésion, règlement intérieur, fiche sanitaire, PAI en cas de problème de santé, copie carnet de vaccination, adhésion à l'association de 12€, chèque de caution de 250€. Si le dossier de votre enfant n'est pas réalisé, il est mis en ligne sur notre site internet : <http://www.86.assolique.org/> (rubrique *accueils de loisirs espace enfance*).
- **Fiche inscription remplie et signée** à retourner par mail ou voie postale.
Aucune inscription téléphonique ne sera prise.
- Comme spécifié dans notre règlement intérieur les annulations sont prises en compte 8 jours avant (non facturé) sauf sur présentation d'un certificat médical.
- Merci de faire vos demandes d'inscription en fonction de vos besoins réels, de vos plannings professionnels.
- Le protocole sanitaire est toujours maintenu au sein de nos accueils par directives gouvernementales.

NOMBRE DE MINEURS

Groupe des 3-5 ans

- 1 groupe de 16 enfants de 3 à 4 ans
- 1 groupe de 16 enfants de 4 à 5 ans

Groupe des 6-11 ans

- 2 groupes de 20 enfants

Possibilité d'évolution selon la situation sanitaire.

TRANSPORTS

- Les transports seront assurés comme habituellement pour venir chercher vos enfants au sein des établissements scolaires.
- La société de Taxis DAOUT PERRIN viendra récupérer les enfants des écoles de : Saint Julien l'ars – Savigny l'Evescault et Sèvres-Anxaumont dans le respect du protocole sanitaire.
Pour rappel, les taxis sont exemptés dans les textes de loi exigeant le siège auto, selon l'article R 412-2 du code de la route « l'utilisation d'un système homologué de retenue pour un enfant n'est pas obligatoire ni dans les taxis, ni dans les transports en commun ». Un taxi qui n'a pas les équipements recommandés pour les enfants n'est donc pas hors la loi.
Si vous souhaitez que votre enfant est un siège auto dans le taxi, vous avez la possibilité de laisser à l'école le matin le siège auto afin de le mettre dans le taxi et vous le récupérerez le soir à l'accueil de loisirs.
- Les animateurs de l'espace enfance iront récupérer les enfants des écoles de : Bonnes – Bignoux – Jardres, Pouillé, Tercé – Liniers en minibus équipés de sièges auto.
- **ATTENTION : Cette année, pour tous les transports que ce soit par les taxis ou l'équipe d'animation, nous demandons aux familles d'équiper leur enfant à partir de 6 ans jusqu'à 11 ans d'un masque pour le trajet de l'école à l'accueil de loisirs. Nous vous demandons de bien vouloir respecter cette règle.** Le port du masque est interdit pour les enfants de 3 à 5 ans.

LIEUX D'ACTIVITES

- Votre/vos enfant(s) auront un groupe attribué par semaine pour limiter les contacts, ils seront créés au possible en fonction du lieu de scolarisation.
- Pour raison sanitaire, il sera demandé aux familles de ne pas entrer dans les locaux, sauf cas de forces majeures et sur accord de la direction avec un masque obligatoire.
- De ce fait, différentes entrées seront aménagées pour limiter l'affluence au portail. Une fois les groupes constitués vous serez informés ou récupérer votre enfant.
- L'accueil collectif entre 18h-18h30 ne sera plus effectif, il faudra récupérer votre enfant directement au bâtiment ou il aura passé son après-midi.

ORGANISATION DES ACTIVITES

- Comme pour chaque période, il y aura un **projet d'animation** mis en place par les équipes, qui vous sera communiqué. Nous adapterons les activités pour tenir compte de la des gestes barrières. Cela pourra évoluer en fonction des directives gouvernementales.
- Actuellement, **aucune passerelle interne de 5 ans et 9-11 ans** n'est envisageable au sein de l'espace ados de St Julien l'ars.

- Aucuns jouets, livres, accessoires... venant du foyer familial ne sont autorisés au sein de la structure.
- Pour la sieste, nous fournissons le matelas, draps et couvertures, vous devez fournir à votre enfant uniquement le doudou si besoin.

RESTAURATION

- **Les repas et goûter seront fournis comme habituellement.** Il y aura plusieurs services d'organisés afin d'éviter l'effet de grand groupe.
- Emmener **UNE GOURDE NOMINATIVE** par enfant et un sac à dos.

LE PORT DU MASQUE

- Le port du masque est **obligatoire pour les enfants qui ont 11 ans**, fourni par la famille.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs de moins de 11 ans au sein de la structure.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INFECTION

- En cas de symptôme ou de fièvres (38°C) l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli.
- En cas de suspicion, l'enfant ne pourra être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Merci de bien vouloir respecter ces modalités, pour assurer une rentrée sereine et conviviale pour tous !